



MINISTERE DU PLAN ET DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

.....  
DIRECTION NATIONALE DES  
INVESTISSEMENTS PUBLICS

**FICHE DE PROJET**

<b>1. Intitulé du projet</b>	Appui à la Valorisation et la Commercialisation des produits de la filière anacarde en Guinée.
<b>2. Tutelle Technique</b>	Ministère du Commerce
<b>3. Piliers du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)</b>	Pilier 2
<b>4. Zone d'intervention</b>	Les quatre Régions naturelles de la Guinée.
<b>5. Objectif Global</b>	L'objectif du projet est de :  - développer une chaîne de valeur durable de l'anacarde dans le but d'augmenter les revenus dans le milieu rural et améliorer la sécurité alimentaire ;  - permettre une transition du système de la culture de subsistance à celui d'un système fonctionnel de marché durable et une ligne de fourniture de l'anacarde avec une valeur ajoutée.
<b>6. Objectifs Spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conduire une analyse institutionnelle, fonctionnelle et socio-économique de la filière ;</li><li>- Etablir un diagnostic sur la compétitivité actuelle et potentielle de la filière ;</li><li>- Evaluer les perspectives de développement de cette filière et proposer une stratégie nationale assortie d'un plan d'actions ;</li><li>- Proposer une stratégie d'organisation professionnelle de la filière ;</li><li>- Définir un plan de renforcement des capacités des acteurs de la filière ;</li><li>- Elaborer un modèle de gestion du projet incluant l'appui institutionnel.</li></ul>



<b>7. justification du projet</b>	<p>Du nom scientifique anacardium occidentale appartenant à la famille des Anacardiacees, l'anacardier est un arbre originaire de la côte Nord-est du Brésil où il était cultivé par les peuples indigènes bien avant sa découverte par les portugais qui l'avaient introduit plus tard dans certaines de leurs colonies d'Afrique et d'Asie. Ce n'est que plus tard à travers son expansion que cette plante a été plus appréhendée tant dans son aspect botanique que sa culture ou ses différentes utilisations.</p> <p>C'est au début des années 1920 que cette culture est devenue objet d'un commerce important. Dans son pays d'origine l'anacarde était employé comme remède pour ses vertus médicinales et aujourd'hui dans de nombreux pays pour le traitement de diverses maladies (colit, diarrhées, infections de la peau, bronchites, diabète etc.) mais aussi il recèle d'importantes qualités nutritives et rentre dans l'élaboration d'une diversité de produits alimentaires, médicaux et autres usages industriels.</p> <p>A cause de ses importantes propriétés nutritives et de la diversité des produits issus de sa transformation à haute valeur ajoutée, l'anacarde jouit de plus en plus d'une forte demande sur le marché international. La production mondiale de noix de cajou en 2012 est d'environ 2,2 millions de tonnes de noix brutes dont 36% pour le continent africain (75% exportés en Inde).</p> <p>La Côte d'Ivoire a atteint en 2015 une production de plus de 700 000 T, hissant ainsi le pays au rang de 1<sup>er</sup> producteur mondial déclassant de ce fait l'Inde de son classement mondial.</p> <p>En ce qui concerne la Guinée, l'anacardier a été introduit dans le pays vers les années 1940 par les autorités coloniales d'alors pour des raisons environnementales plutôt que commerciales.</p> <p>Ce n'est que dans les années 90 que la culture de l'anacarde a suscité l'engouement de quelques planteurs et exportateurs visant essentiellement les marchés des pays voisins comme la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire où des opérateurs économiques évoluaient déjà sur le marché traditionnel de l'Inde.</p> <p>Ses principales zones de production se trouvent dans deux zones distinctes : l'une dans la préfecture de Boké et alentours en Guinée Maritime et l'autre à Kankan et Mandiana en Haute Guinée. Mais on estime que toute la zone couvrant les Préfectures de la Basse et de la Moyenne Guinée jusqu'à Siguiri et Beyla convient bien à la culture de l'anacardier. Ce qui représente environ 2 millions Ha constituant un atout pour le développement à grande échelle de cette culture.</p>
-----------------------------------	---



	<p>Aujourd'hui plus de 50.000 personnes profitent de cette filière. La superficie totale plantée est estimée à environ 30.000 Ha (données de 2012 fournies par SPECIA) avec une production d'un peu plus de 10.000 T (estimation en 2012 par l'IRAG) dont 7500 T exportés.</p> <p>Certes, les gens manifestent beaucoup d'enthousiasme envers les noix de cajou mais les défis à relever sont nombreux et importants.</p> <p>A cet effet, le Gouvernement guinéen est interpellé en vue de créer un climat propice à l'épanouissement de cette filière notamment à travers les investissements et le commerce en s'appuyant sur ses points forts et en surmontant ses faiblesses. Lors de l'atelier de concertation organisé à Conakry en juin 2015 par le Ministère du Commerce à l'attention des acteurs privés et publics de la filière, des contraintes qui pèsent sur celle-ci ont été identifiées notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La non fonctionnalité des organisations des producteurs ;</li><li>• La non professionnalisation des acteurs ;</li><li>• L'insuffisance de matériel végétal performant;</li><li>• La pénurie de la main d'œuvre qui se trouve absorbée par les activités minières ;</li><li>• L'insuffisance de crédits adaptés tant pour l'accès aux intrants spécifiques et à l'investissement ;</li><li>• L'enclavement des zones de production.</li></ul> <p>Dans le but de lever ces défis, le Gouvernement de la troisième République souhaite définir une stratégie de Valorisation et de Commercialisation des produits de la filière anacarde », en vue de développer les produits de ladite filière dont une partie sera exportée avec valeur ajoutée.</p> <p>Eu égard à ce qui précède, le Ministère du Commerce à travers la Coordination Nationale des Projets du Programme de développement des produits de base (CNP/CFC) envisage de mettre en place un projet d'une durée de 7 ans.</p> <p>La réalisation de ce projet passe nécessairement par l'obtention du financement de son étude et de sa mise en œuvre qui sera assuré par les partenaires au développement notamment le Centre du Commerce International (C entre autres.</p>
<b>8. Coût Total du Projet</b>	<b>12 000 000 USD</b>



<b>9. Requête de financement à date</b>	Financement à rechercher
<b>10. Niveau de mobilisation</b>	
<b>11. Degré de maturité</b>	TDR du projet élaboré disponible, transmis au bailleur(CCI) pour recherche de financement.
<b>12. Autres Ministère impliqués dans le projet</b>	Ministères de l'Agriculture, Plan et Coopération, Economie et Finances et Budget.